

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNÉE-Q-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-450-A - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SYNDICALE SPÉCIALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du.....30 novembre 2000
Heure..... 14 h 15
LieuSALON DES PERSONNELS

PRÉSENCES: 94 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE: L'assemblée est ouverte à 14 h 45

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Jean Karam proposé par Robert Thibault accepte
Jean Karam est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 1

Que l'ordre du jour soit le suivant

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 7 juin 2000
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
6. Appui aux luttes
 - a) Amnistie internationale
 - b) Dossier des camionneurs
7. Évaluation institutionnelle et habilitation
 - a) Informations
 - b) Décisions à prendre
8. Varia

Proposée par Paule Mauffette
Appuyée par Danielle Poirier

Amendement

Que l'on insère à l'ordre du jour un point 8 «Renouvellement des assurances collectives» et que le point 6 b) «Dossier des camionneurs» en soit retiré, compte tenu de la fin de la grève de ceux-ci.

Proposé par Annette Gélinas
Appuyé par Nabil Bahouth
Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour amendé se lirait comme suit:

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 7 juin 2000
4. Acceptation des nouveaux membres

5. Informations
6. Appui aux luttes
 - a) Amnistie internationale
7. Évaluation institutionnelle et habilitation
 - a) Informations
 - b) Décisions à prendre
8. Renouvellement des assurances collectives
9. Varia

Adoptée à l'unanimité

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 7 JUIN 2000**

Point 10 b)

Qu'aux représentants des professeurs de la Commission des études, l'on ajoute le nom des familles dont ils proviennent. Le point 10 b) du procès-verbal de l'assemblée du 7 juin 2000 se lirait ainsi:

L'assemblée doit élire des représentant-es pour des mandats de 3 ans (2000-2003)

Robert Claing	proposé par Lucie Libersan	pour la famille Arts et lettres	accepte
---------------	----------------------------	---------------------------------	---------

Alain Long	proposé par Danièle Dostaler	pour la famille Sciences de la nature	accepte
------------	------------------------------	---------------------------------------	---------

Fatima Rhazi	proposé par Raymond Legault	pour la famille Techniques administratives	accepte
--------------	-----------------------------	--	---------

Michel Desmarais	proposé par J.-François Dorval	pour la famille Com. graphiques	accepte
------------------	--------------------------------	---------------------------------	---------

Les candidat-es acceptent et sont élus par acclamation.

Recommandation 2

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du SPECA tenue le 7 juin 2000 soit adopté tel que modifié.

Proposée par Annette Gélinas

Appuyée par Nabil Bahouth

Adoptée à l'unanimité

4. **ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

Recommandation 3

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 7 juin 2000 et dont les noms suivent : Nicole Vachon (graphisme), Guy Falardeau (sciences sociales), Hélène Blier (sciences sociales), Danielle Demers (français), François Journault (histoire et géographie) et Réjean Richard (mécanique du bâtiment).

Proposée par Linda Delisle

Appuyée par Pierre Jodoin

Adoptée à l'unanimité

5. **INFORMATIONS**

Tournée de l'exécutif

Une tournée de l'exécutif du SPECA dans les départements devrait se faire, suite au mini congrès amorcé depuis la rentrée automne 2000, et ce d'ici juin 2001. Cette tournée se ferait sur la base du texte «Le SPECA rapaillé» mais viserait aussi à permettre à tous les départements de discuter avec l'exécutif de préoccupations leur étant plus spécifiques. Des regroupements de départements seront aussi possibles.

6. **APPUI AUX LUTTES**

a) **Amnistie internationale**

Jean Trudelle informe d'abord l'assemblée de la tenue d'un kiosque, le lundi 4 décembre, à l'AGORA, pour faire signer une pétition demandant la libération d'un étudiant birman. Il présente ensuite Monsieur Daniel Bourque d'Amnistie internationale qui fait un bref exposé sur ce qu'est Amnistie internationale: objectifs poursuivis, mode de financement, résultats de ses démarches au cours des dernières années. Après cette présentation, une période de discussions et de commentaires assez critiques, permet de mettre en évidence les réserves de plusieurs membres du SPECA relativement au fait qu'Amnistie internationale a décidé dernièrement d'accepter des dons d'entreprises et/ou corporations. Selon monsieur Bourque, Amnistie internationale, section Québec, se serait donner les moyens pour éviter que de tels dons mettent en cause son indépendance face aux activités desdites entreprises ou corporations, ce dont doutent certains intervenants de l'assemblée.

7. **ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE ET HABILITATION**

a) **Informations**

Jean Trudelle fait un bref rappel historique de l'implantation du Règlement du Régime des études collégiales (RRÉC), implantation amorcée en 1994. Il brosse un tableau général des difficultés que les enseignant-es ont rencontrées suite à cette nouvelle façon de gérer le réseau collégial, notamment au niveau de la définition locale des programmes; il présente finalement la problématique de l'évaluation institutionnelle et de son lien avec l'habilitation. Annette Gélinas explique quant à elle à l'assemblée le sens et les objectifs de la proposition FNEEQ, l'analyse qu'en fait l'exécutif du SPECA et ce qu'il recommande dans ce dossier.

b) **Décisions à prendre**

Recommandation 4

Attendu que l'évaluation institutionnelle constitue un préalable incontournable à l'habilitation des collèges;

attendu qu'une évaluation institutionnelle ne peut être crédible que si elle repose sur un consensus large des groupes œuvrant au collège;

attendu la charge de travail qui incombe actuellement aux différents groupes de travail au collège;

- que l'assemblée syndicale du SPECA se prononce contre l'évaluation institutionnelle;
- que ses représentants soient mandatés pour réclamer de la FNEEQ une journée d'étude sur la faisabilité d'un boycott national de cette opération;
- que dans l'éventualité d'un tel boycott, l'exécutif soit mandaté pour le mettre en place au local et pour lancer toute opération connexe n'ayant aucune répercussion au niveau de l'emploi ou de la rémunération.

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte le plan d'intervention adopté par le regroupement cégep, en mandatant ses représentants au regroupement cégep pour qu'ils défendent la nécessité de le renforcer, le tout dans l'esprit des actions qui seront retenues dans le cadre de notre lutte contre l'évaluation institutionnelle.

Proposée par Robert Arpin
Appuyée par Jean-Claude Laflamme
Adoptée à l'unanimité

8. **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES**

Annette Gélinas présente la problématique de l'assurance collective à la FNEEQ et les augmentations de primes qui découleraient de l'acceptation de la proposition soumise pour l'année 2001.

Recommandation 5

Attendu la situation particulière découlant d'un renouvellement tardif de notre police maîtresse d'assurance maladie de base et complémentaire;

attendu que la renonciation à une couverture d'assurance médicaments nous forcerait à abandonner également nos couvertures d'assurance vie et assurance invalidité longue durée;

- que le représentant du SPECA à la réunion des syndicats adhérant FNEEQ exige qu'avant tout renouvellement de la police actuelle aux conditions fixées par La Capitale, la FNEEQ fasse une recherche sérieuse, auprès d'assureurs des groupes comparables au nôtre en termes d'expertises de groupes, pouvant nous couvrir dès le 1^{er} janvier 2001;
- que si cette démarche s'avère infructueuse, il y ait renouvellement de la police maîtresse de La Capitale pour la plus courte période possible (maximum 6 mois) afin de nous permettre d'aller en appel d'offres dans les meilleurs délais auprès d'assureurs n'ayant pas obligatoirement leur siège social au Québec;
- que de toute façon, des dispositions soient prises pour qu'il n'y ait aucune interruption dans notre couverture d'assurance maladie de base et complémentaire.

Que le SPECA n'adhère pas à la couverture d'assurance pour soins dentaires proposée par La Capitale.

Proposée par Christian Contant
Appuyée par Louise Desforges
Adoptée à l'unanimité

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 16 h 30.

Adopté le : _____

présidente

secrétaire